



Commission de l'environnement et des milieux naturels

2345 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

Attribution de subvention dans le cadre du Schéma départemental des espaces naturels

Rapport n° CP/2013/697

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

La préservation du Bischenberg à Bischoffsheim contribue à la réalisation des objectifs de maintien de la biodiversité poursuivis par le Schéma Départemental des Espaces Naturels dont s'est doté le Département dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles. Une aide pour une nouvelle tranche d'acquisitions est sollicitée.

Lors de sa réunion du 15 novembre 2004, la Commission Permanente du Conseil Général a décidé l'instauration d'une zone de préemption afin de :

- Préserver les secteurs à intérêt écologique majeur grâce à l'action départementale,
- Maintenir une mixité paysagère permettant de préserver de l'ordre de 30% les surfaces dans les zones où le droit de préemption a été délégué aux communes concernées.

Le Conseil Général du 13 juin 2005 a décidé de soutenir les acquisitions de ces espaces naturels par les communes à hauteur de 40% à parité avec la Région Alsace.

Lors du Conseil Municipal du 10 juin 2013, la commune de Bischoffsheim a délibéré en faveur de l'acquisition de plusieurs parcelles d'une surface totale de 5,67 ares pour un coût de 2 551,50 €. Celle-ci pourrait donc bénéficier d'une subvention de **1 020,60 €**, soit 40% du coût total de cette acquisition.

Le versement de cette aide interviendra sur présentation de l'acte de vente transcrit au livre foncier.

En cas d'accord de votre part, le crédit suivant serait à prélever sur l'enveloppe budgétaire suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35382	204-204142-738	56 115,20 €	46 756,77 €	1 020,60 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

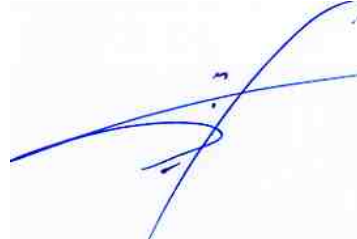
La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à la commune de Bischoffsheim

une subvention de 1 020,60 € représentant 40% du coût de ses acquisitions sur le Bischenberg.

Cette subvention sera versée au vu et au prorata des factures acquittées produites ou d'un état des dépenses certifié.

Strasbourg, le 23/09/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL